

ANNEXE IV - POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES - Mouvement 2024 -

TPD = affectation à titre définitif

PRO = affectation à titre provisoire

Pour certains postes spécifiques, l'article 1-4 du décret n°82-624 du 20 juillet 1982 prévoit que l'exercice de responsabilités ne pouvant par nature être partagées est incompatible avec le bénéfice d'un temps partiel de droit. Après examen au cas par cas des demandes et si l'incompatibilité est avérée, l'octroi du temps partiel est subordonné à l'affectation dans d'autres fonctions pour l'année scolaire.

POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES SANS COMMISSION				
Intitulé du poste	Priorités ** les enseignants titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI (cf circulaire MENESR-DGESCO n° 2017-026 du 14/02/2017)	Modalité d'affectation	Contact	Numéro de fiche de poste
Postes à l'unité médico-psychologique (UMP) et Poste d'adjoint spécialisé hôpital de RODEZ - SAPAD - CMPP	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	9 & 10
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Postes CMPP : - enseignants rééducateurs - centre de référence TSA / hôpital de Rodez et CMPP	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS.	TPD	Directeur du CMPP pour connaître les modalités de fonctionnement et les lieux d'intervention : cmpp-rodez-pep12@wanadoo.fr	11 & 12
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Postes au CDDS (3 postes)	30 - Enseignants titulaires du CAPPEI détenant le parcours correspondant au poste (ULIS UE troubles fonctions auditives ou ULIS UE troubles fonctions visuelles selon le poste). Enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPSAIS A ou B selon le poste + Les enseignants se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle. Les enseignants se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction auditive doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF) ou langue parlée complétée (LPC).	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Poste enseignant maître formateur	30 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF.	TPD		

Poste élèves allophones nouvellement arrivés (EANA UPE2A)	30 - Enseignant possédant la certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou un diplôme de MASTER en FLS ou français langues étrangères.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	15
	32 - Enseignant non certifié s'engageant à présenter cette certification.	PRO		
Directeur d'école de 2 à 10 classes et plus	30 - Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus	TPD	Barème	
POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES AVEC COMMISSION + BAREME				
Intitulé du poste	Priorités <i>** les enseignants titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI (cf circulaire MENESR-DGESCO n° 2017-026 du 14/02/2017)</i>	Modalité d'affectation	Contact	Numéro de fiche de poste
Responsable local à la maison d'arrêt	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI "Enseigner en milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé", CAPASH ou CAPSAIS option F ou D.	PRO la 1ère année puis TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription Directrice UPR Toulouse-Montpellier : angelique.jeme@justice.fr Responsable Local d'Enseignement (RLE) de la maison d'arrêt de Rodez : rle.mairie-rodez@justice.fr	3
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	PRO la 1ère année puis TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Centre éducatif fermé	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr Directeur de l'établissement (CEF de Limayrac, Colombiès) : cef.lapoujade@anras.fr	4
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
ULIS école F. Foch RODEZ pour enfants autistes et souffrant de troubles envahissants du développement	30 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI "tous parcours ULIS UE", CAPASH ou CAPSAIS option D.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr Professeure ressource départementale autisme : sei12-autismeash@ac-toulouse.fr IEN de la circonscription Aveyron 1 : ien-aveyron1@ac-toulouse.fr	8
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Unité d'enseignement autisme classe maternelle (IME La Roquette, externalisée à l'école Jean-Albert Bessière à RODEZ)	30 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI avec une certification en autisme ou dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement TSA correspond au poste. Enseignant titulaire du CAPASH ou CAPSAIS de l'option correspondant au poste.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	8 bis
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Unité d'enseignement autisme classe maternelle (IME La Roquette, externalisée à l'école Paul Bert - Jean Macé à MILLAU)	30 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI avec une certification en autisme ou dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement TSA correspond au poste. Enseignant titulaire du CAPASH ou CAPSAIS de l'option correspondant au poste.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	8 ter
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		

Unité d'enseignement autisme classe élémentaire, externalisée à l'école Beauregard à MILLAU)	30 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI avec une certification en autisme ou dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement TSA correspond au poste. Enseignant titulaire du CAPASH ou CAPSAIS de l'option correspondant au poste.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEIEN de circonscription IEIEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	30
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
1/2 Poste élèves allophones nouvellement arrivés (EANA - UPE2A)	30 - Enseignant possédant la certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou un diplôme de MASTER en FLS ou français langues étrangères.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEIEN de circonscription IEIEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	15, 16 & 16 bis
1/2 Poste enfant de familles itinérantes et du voyage (EFIV)	32 - Enseignant non certifié s'engageant à présenter cette certification.	PRO		
Animateur langues vivantes		TPD	Contacteur l'IEIEN en charge de la mission langues vivantes	18 bis
Poste fléché langue bilingue		TPD	Contacteur l'IEIEN de circonscription concerné et l'IEIEN en charge de la mission langues vivantes	22
Postes à sujétion spéciale occitan (adjoints et TR)	Les enseignants issus du concours spécial et les enseignants titulaires d'un poste à sujétion spéciale occitan pendant l'année scolaire en cours ne passent pas devant la commission.	TPD	Contacteur l'IEIEN de circonscription et la conseillère pédagogique langue et culture régionales	23
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans		TPD	Contacteur l'IEIEN de circonscription concerné	26
Directeur d'école déchargé en totalité	Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus	TPD		

POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES AVEC COMMISSION CLASSEMENT

Intitulé du poste	Priorités <i>** les enseignants titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI (cf circulaire MENESR-DGESCO n° 2017-026 du 14/02/2017)</i>	Modalité d'affectation	Contact	Numéro de fiche de poste
Directeur de CMPP	Inscription sur la liste d'aptitude correspondante prévue par le décret n° 74-388 du 08 mai 1974 et la circulaire n° 76-010 du 14 janvier 1976	TPD	Directeur général de l'association gestionnaire PEP12 (05.65.73.38.20) : secretariat.siege@pep12.fr	1
1/2 Maison départementale de l'enfance et de la famille MDEF / 1/2 ULIS collège "Jean Moulin" Rodez	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPSAIS ou CAPASH détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEIEN de circonscription IEIEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr Directeur ou le chef de service de la MDEF : fd@cg12.fr	2
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPSAIS ou CAPASH ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Enseignant référent ASH	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEIEN de circonscription IEIEN - ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	5
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Secrétariat commission des droits et de l'autonomie (CDA - MDPH)	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEIEN de circonscription IEIEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	6
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Postes ULIS en collège ou lycée	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEIEN de circonscription Candidature enseignant du second degré : envoi pendant la période d'ouverture du mouvement 1er degré d'une lettre de motivation + un CV à la DSDEN de l'Aveyron (DIPEM 2) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr avec copie à la DPE (Rectorat de Toulouse) à l'attention de Mme Claire MORAS : dpemvt@ac-toulouse.fr	7
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		

Suivi des enfants en situation de handicap - Coordination du SEI 12	30 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	13
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Enseignant coordonnateur Atelier relais	30 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS.	TPD	Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'IEI de circonscription IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr IEN-IO : ia12-ien-io@ac-toulouse.fr	14
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	40 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Enseignant ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)	30 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Contacter l'IEI ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr Adresser un CV et une lettre de motivation à l'IA-DASEN et à l'IEI ASH s/c de l'IEI de circonscription	28
	31 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	32 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2024 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI	PRO		
Conseiller pédagogique départemental				
Education artistique et culturelle	30 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF de la spécialité.	TPD	Se renseigner auprès de l'IEI adjoint Adresser la fiche de candidature à la DSDEN ia12-iena@ac-toulouse.fr	17
	31 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	PRO		
	32 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
Langue et culture régionale, langues vivantes étrangères, EPS	30 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF de la spécialité.	TPD	Se renseigner auprès de l'IEI adjoint Adresser la fiche de candidature à la DSDEN ia12-iena@ac-toulouse.fr	17
	31 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	PRO		
	32 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
Mission 1er degré, référent mathématiques, référent français	30 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF.	TPD	Se renseigner auprès de l'IEI adjoint Adresser la fiche de candidature à la DSDEN ia12-iena@ac-toulouse.fr	17
	32 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
Conseiller pédagogique de circonscription				
Généraliste	30 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF.	TPD	Se renseigner auprès des IEN concernés IEN Aveyron 1 : ien-aveyron1@ac-toulouse.fr IEN Aveyron 2 : ien-aveyron2@ac-toulouse.fr IEN Aveyron 3 : ien-aveyron3@ac-toulouse.fr IEN Aveyron 4 : ien-aveyron4@ac-toulouse.fr IEN Aveyron 5 : ien-aveyron5@ac-toulouse.fr IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr Adresser la fiche de candidature à la DSDEN	18 & 18 ter
	32 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
ASH / ASH + PIAL (pôle d'inclusion des accompagnements localisés)	30 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI.	TPD		
	31 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF qui s'engage à passer le CAPPEI durant l'année de sa nomination à titre provisoire.	PRO		
EPS	31 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI qui s'engage à passer les épreuves du CAFIPEMF durant l'année de sa nomination à titre provisoire.	PRO		
	30 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF EPS.	TPD		
	30 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	TPD		
ERUN	32 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	PRO		
	30 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF TRE (technologies et ressources éducatives).	TPD		
	30 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	TPD		
32 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO			
Coordonnateur REP		TPD	IEN de la circonscription	27
Enseignant du dispositif d'autorégulation (DAR) - école Marie Curie à FIRMI		TPD	Contactez l'IEI ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr	29